

des lignes horizontales et verticales croisées. L'or est représenté par un pointillé ; l'argent est indiqué par l'absence de toute hachure ou incrustation (fond uni).

Les armes dont on vient de lire la description peuvent, pour la plupart, être vues au Palais Législatif de Québec, où elles ont été sculptées dans la pierre. On les a distribuées de la manière suivante :

Les armes de Sir N.-F. Belleau et de l'honorable R.-E. Caron, au-dessus de la porte d'entrée de la façade donnant sur la Grande Allée ;

Les armes de l'honorable Th. Robitaille et de l'honorable L.-R. Masson dans les parements du vestibule de l'entrée d'honneur du Palais, au-dessous du campanile ;

Les armes de l'honorable L. Letellier de Saint-Just et de sir Adolphe Chapleau au-dessus de la porte d'entrée centrale donnant sur la rue Saint-Augustin ;

Les armes de l'honorable A.-R. Angers au-dessus de la porte d'entrée donnant sur la rue Sainte-Julie.

Les armes de l'honorable L.-A. Jetté n'ont pas encore été sculptées au Palais Législatif.

E. G.

LE LUTIN

Sorte de génie malfaisant, ayant autrefois donné cours à une superstition fort répandue. Le *lutin*, qui connaissait l'amour de nos "habitants" pour leurs chevaux, se plaisait surtout à épuiser ses diableries sur ces intéressants quadrupèdes. Tantôt, se glissant dans les écuries, il emmêlait queues et crinières ; tantôt encore il lançait les pauvres bêtes dans un galop désordonné à travers champs, et ne les ramenait au petit matin, que fourbues, poussives, et les flancs blancs d'écume. Pour éloigner le *lutin* des écuries, il fallait tracer une grande croix sur les portes, et c'est ce qui se fait encore aujourd'hui parmi les Acadiens et les riverains du bas Saint-Laurent.

SYLVA CLAPIN.